

Innovation technologique : un virage philosophique, un investissement dans l'avenir du Canada

L'influence sur nos vies de l'innovation technologique en provenance de toutes les régions du globe continue d'augmenter exponentiellement. La technologie est un facteur courant dans la vie quotidienne de pratiquement tout le monde et dans tous les secteurs. Applications mobiles, Facebook, systèmes de surveillance dans les véhicules, séminaires Web au bureau, personnel robotique sur le terrain – la technologie et l'économie du savoir sont arrivées et l'on doit les adopter pour vivre, travailler et interagir d'une manière productive.

L'économie mondiale évolue de plus en plus rapidement et la technologie et le cybercommerce (ou commerce électronique) font désormais partie intégrante du commerce ordinaire.

Par ailleurs, le Canada tire de l'arrière sur le plan de l'investissement et de l'engagement à l'égard de l'innovation et de la technologie, selon le modèle de grappes économiques vers la réussite économique de Michael Porter du Conference Board du Canada¹. Ce livre blanc portant sur Silicon Valley affirme que le secteur privé contribue fortement à une société technologiquement innovatrice robuste. Il énumère cinq éléments qui contribuent au succès de l'innovation technologique remporté par Silicon Valley :

- Chercheurs financés à même les fonds publics
- Innovateurs financés par le secteur privé
- PME / entrepreneurs
- Sociétés financières d'innovation
- Défenseurs d'intérêts politiques

Les critiques citent une focalisation sur les secteurs traditionnels et une résistance à l'adaptation comme étant les facteurs qui entravent la transition du Canada à une économie du savoir². Les approches conventionnelles à l'égard de l'innovation (p. ex., RS&DE, PARI, Tech Futures, etc.) focalisent des produits qui sont créés dans le secteur universitaire ou y sont rattachés en quelque sorte, ce qui méconnaît les idées commerciales axées sur le savoir nées sur le terrain plutôt qu'en laboratoire. Le savoir innovateur ou les idées basées sur le cybercommerce, notamment les applications mobiles, les applications fondées sur l'informatique nuage, les réseaux sociaux, etc. sont confrontés à des obstacles qui empêchent souvent leur commercialisation.

Le document *Report Card on Canada* décerne un 'D' au Canada pour l'innovation, décrivant un manque de compréhension et d'engagement à l'égard de l'innovation axée sur le savoir. Les entrepreneurs de cybercommerce dont les idées n'ont pas nécessairement d'actifs tangibles sont nettement désavantagés, contribuant à l'exode des cerveaux du Canada.

L'adoption d'un modèle de projet de *validation de principe*³ pour les subventions, prêts et nouveaux programmes d'affaires liés à la technologie du Canada offrirait aux innovateurs technologiques du pays la latitude voulue pour créer, éprouver et breveter des actifs de poids qui pourraient être légalement protégés, puis mis à la disposition des entrepreneurs pour commercialisation sur les marchés canadiens et mondiaux.

Bon nombre de technologies ordinaires durables actuelles sont nées dans des garages et dans le cyberspace et la majorité des innovations technologiques proviennent du secteur privé. Grâce à une mise en valeur de la R-D et de l'innovation technologique du secteur privé et à un investissement dans ces

¹ Silicon Valley White Paper, Jarunee Wonglimpiyarat www.sciencedirect.com

² Innovation Policy for the Knowledge-based Economy, David A. Wolfe
http://www.utoronto.ca/progris/pdf_files/Wolfe_InnovationPolicy.pdf

³ *What is Proof of Concept*, Wise Geek, <http://www.wisegeek.com/what-is-a-proof-of-concept.htm>

secteurs, de nouvelles innovations technologiques pourraient être mises à la disposition des PME entrepreneuriales/entrepreneurs qui pourraient à leur tour bâtir des entreprises fondées sur l'innovation technologique. Ils généreraient ainsi des bénéfices et contribueraient à notre économie en accroissant l'assiette fiscale, l'emploi, la compétitivité, la renommée provinciale et l'activité économique auxiliaire au sein de la chaîne d'approvisionnement.

Le capital de risque peut et doit jouer un rôle dans la commercialisation de l'innovation, mais c'est l'économie canadienne qui en profitera. Un récent article paru dans le [Globe and Mail report on Community Futures](#) affirme que « pour chaque dollar investi dans des prêts aux PME, en moyenne, le Canada retire 4,2 \$ ».

Les provinces comme l'Ontario ont reconnu l'importance de ce type de changement et mettent en œuvre des programmes visant à accommoder et à appuyer les entreprises du savoir du secteur privé⁴, reconnaissant qu'un soutien et une promotion valables de l'innovation technologique dégagent de nombreux bienfaits; cependant, il n'y a pas de stratégie nationale.

En misant sur une combinaison de facteurs équilibrés, notamment programmes éducatifs et exploitation d'innovations technologiques privées axées sur le marché, le Canada pourrait régler les questions concernant la création d'emplois, la stabilité et la diversification de l'économie, l'exode des cerveaux, la création de richesses et la compétitivité à l'échelle mondiale et renforcer sa position enviable de force économique mondiale robuste affichant une croissance soutenue.

Recommandations

Que le gouvernement fédéral :

1. Réaffecte les fonds des programmes de subventions et de prêts spécialisés à un fonds d'innovation technologique défini d'une manière plus vaste pour appuyer les petites et moyennes entreprises/entrepreneurs qui souhaitent commercialiser des innovations technologiques brevetées ou protégées par la propriété intellectuelle.
2. Augmente le budget de la R-D pour inclure les demandeurs qui souhaitent exécuter des projets d'innovation technologique axés sur la validation de principe protégeables par la propriété intellectuelle (PI) et/ou brevetables.
3. Révise les critères de sélection préalable des subventions et des prêts relatifs à l'innovation technologique pour englober davantage le secteur privé.
4. Examine et révise les définitions des innovations technologiques des ministères et des initiatives à l'échelle du pays pour qu'elles soient uniformes et courantes et assurer qu'elles soient tenues à jour.
5. Modernise le régime de PI du Canada en examinant et revisant la loi liée aux droits de propriété intellectuelle et les lois sur les brevets afin de protéger les innovateurs ainsi que les PME et les entreprises multinationales canadiennes qui souhaitent commercialiser ces innovations brevetées.

⁴ <http://www.itworldcanada.com/news/canada-3-0-wraps-up-with-15-ideas-from-co-chairs/140649>